

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

### Arrêté du 14 novembre 2008 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : SJSP0831180A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3, D. 1411-37 à D. 1411-45 ;  
Vu le décret n° 2005-1540 du 8 décembre 2005 relatif à la Conférence nationale de santé modifié  
par le décret n° 2007-1672 du 27 novembre 2007 ;  
Vu les arrêtés du 20 septembre 2006, du 21 novembre 2006, du 25 juin 2007, du 29 novembre 2007  
et du 8 août 2008 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article  
L. 1411-3 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin au mandat de :  
En tant que membres du collège (2) des représentants des professionnels de santé et des établis-  
sements de santé ou autres structures de soins et de prévention :  
Au titre des représentants des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière :  
M. Bernus (Didier) ;  
Mme Briand (Yolande) ;  
En tant que membre du collège (4) des représentants des conférences régionales ou territoriales  
de santé :  
M. Guerin (Jean-Paul) (Pays de la Loire) ;

#### Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé, pour la durée du mandat qui reste à  
courir :  
En tant que membres du collège (2) des représentants des professionnels de santé et des établis-  
sements de santé ou autres structures de soins et de prévention :  
Au titre des représentants des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière :  
M. Calvet (Gilles) ;  
M. Rosenblatt (Michel) ;  
En tant que membre du collège (4) des représentants des conférences régionales ou territoriales  
de santé :  
M. Allard (Gérard) (Pays de la Loire).

#### Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au  
*Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 novembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale adjointe de la santé,*  
S. DELAPORTE